



COVID 19 RETOUR À LA COMPÉTITION
2020-21 Championnats provinciaux/événements
Directives concernant les clubs hôtes, les équipes et les spectateurs
Publié le 13 novembre 2020

Curling NB s'engage à assurer la sécurité et le bien-être de tous ceux qui participent aux événements de Curling NB. Le fait de ne pas mettre en place des mesures adéquates et de ne pas les respecter strictement pourrait être dévastateur pour la sécurité de nos athlètes, de nos bénévoles et de la communauté, ainsi que pour la réputation des clubs hôtes, de Curling NB et de notre sport en général. Nous devons nous assurer que les clubs hôtes et Curling NB ont mis en place des lignes directrices qui respectent ou dépassent celles établies par Curling Canada et la province du Nouveau-Brunswick. Le contenu de ce document est, au minimum, conforme aux exigences/restrictions de la province du NB à la date de sa publication. En raison de la fluidité de tout ce qui concerne "COVID", le contenu de ce document est sujet à changement.

En ces temps sans précédent, Curling NB apprécie votre pleine coopération alors que nous nous efforçons d'agir dans le meilleur intérêt de nos athlètes, de nos bénévoles et des communautés dans lesquelles nous pratiquons notre sport.

Exigences/Directives du club hôte de Curling NB

Les présidents des clubs hôtes devront envoyer une confirmation écrite que le club qu'ils représentent a mis en place un plan opérationnel COVID 19 qui est conforme, au minimum, aux exigences/restrictions de la province du Nouveau-Brunswick. Toutefois, Curling NB se réserve le droit de demander et d'examiner un plan du club hôte à tout moment avant, pendant ou après un événement de Curling NB. Si nécessaire, une visite du site peut également être requise afin de s'assurer que le club peut physiquement répondre aux exigences décrites dans le présent document. S'il est jugé qu'un club n'est pas en mesure de répondre aux exigences, un ou plusieurs autres clubs hôtes de l'événement seront sollicités. Si un élément du plan opérationnel d'un club est en conflit avec l'un des éléments énumérés ci-dessous, le plus restrictif des deux prévaudra.

REMARQUE : Les directives de Curling Canada/Curling NB sur le retour au jeu, les directives d'accueil de Curling NB, les règles de Curling NB pour le jeu provincial et toutes les politiques de Curling NB restent en vigueur. Si un élément des documents susmentionnés entre en conflit avec le contenu ci-dessous, ce document prévaudra.

1. Des masques non médicaux et une distance physique de deux mètres seront exigés pour toute personne entrante et restant dans le lieu. Remarque : les athlètes seront autorisés à enlever leurs masques lorsqu'ils se trouvent sur la surface de la glace, à condition qu'ils respectent les exigences en matière de distance physique. Les athlètes devront porter des masques lorsqu'ils quittent la surface de la glace et à tout autre moment pendant qu'ils se trouvent sur le site.
2. Le comité hôte assume la responsabilité d'assurer le respect du plan opérationnel du club, de l'organigramme de l'événement, de l'exigence relative au masque non médical obligatoire hors glace et de toute autre directive supplémentaire établie par Curling NB. Le comité hôte assume la responsabilité de faire sortir les personnes qui ne se conforment pas à ces exigences.
3. Les vestiaires seront fermés. Les équipes arriveront sur les lieux en tenue de jeu. Les chaussures seront changées dans une zone désignée suffisamment grande pour permettre une distance physique de 2 mètres.
4. Après avoir reçu la liste des équipes de la directrice exécutive de Curling NB et le calendrier des tirages du maître des tirages, le club hôte doit préparer et envoyer le dossier suivant à la directrice exécutive de Curling NB, au directeur du développement junior de Curling NB (le cas échéant), au directeur des compétitions de Curling NB, à l'arbitre de l'événement (le cas échéant) et à tous les contacts/entraîneurs des équipes :
 - o Plan opérationnel du club
 - o Organigramme des événements (voir l'exemple et la note ci-dessous)
 - o Illustration de la distance sur glace (voir ci-joint)
 - o Déclaration de conformité -COVID 19 (voir ci-joint et insérer le nom du club)
 - o Décharge de responsabilité, renonciation aux réclamations et accord d'indemnisation (19+--voir ci-joint et insérer le nom du club)
 - o Consentement éclairé et accord de prise en charge des risques (U19 - voir ci-joint et insérer le nom du club)
 - o Calendrier des tirages au sort
 - o Copie de ce document.
 - o Note concernant l'organigramme de l'événement : Selon l'exemple ci-joint, ce document doit décrire les mouvements à l'entrée, à la sortie et à l'intérieur du club. (il s'agirait d'un calendrier indiquant qui arrive et à quelle heure, quelle porte entrer, où aller quand ils entrent, l'heure et par quelle route entrer et sortir du hangar à glace, à quelle heure et par quelle route sortir du lieu en fonction de la fin prévue de chaque tirage, etc.)

5. Rassembler et conserver des copies des formulaires "Déclaration", "Décharge de responsabilité/consentement éclairé" signés mentionnés au point 4 ci-dessus. Le club hôte DOIT être en possession de ces documents au moment où les équipes entrent dans votre club.
6. Assurez-vous que des places réservées adéquates, avec la distance sociale requise, sont disponibles pour les entraîneurs des équipes et, le cas échéant, pour le deuxième adulte de l'équipe. Ces deux personnes devront porter un masque non médical pendant leur séjour.
7. AUCUN spectateur ne sera autorisé à assister aux événements de Curling NB, sauf si l'équipe est composée d'un ou plusieurs joueurs mineurs. (voir ci-dessous)
 - Tous les joueurs mineurs doivent être accompagnés d'un "chaperon" d'âge légal. Cette personne peut être un coéquipier, un entraîneur certifié ou un parent ou tuteur légal. NOTE : Un parent ou tuteur légal peut accompagner le joueur mineur quel que soit l'âge de ses coéquipiers ou le fait que l'équipe ait un entraîneur certifié si le club hôte le permet. (c'est-à-dire que si le club hôte n'autorise pas la présence de spectateurs ET que l'équipe est composée d'au moins un joueur adulte ou d'un entraîneur certifié, l'un des éléments susmentionnés doit jouer le rôle de "chaperon" du ou des joueurs mineurs.
 - Événements juniors : Afin d'assurer la sécurité maximale des équipes et des volontaires tout en tenant compte des meilleurs intérêts de nos athlètes des épreuves juniors, un maximum d'un spectateur parent / tuteur légal par athlète des épreuves juniors sera autorisé SI le site peut l'accueillir tout en maintenant la distance physique requise (2 mètres). Des masques non médicaux doivent être portés par tous les spectateurs.
 - Note : Cela n'inclut pas l'entraîneur de l'équipe et le deuxième adulte de l'équipe.
 - Note : Il n'y aura pas de remplacement de parents ou de tuteurs légaux. (si un parent ou tuteur légal d'un membre de l'équipe ne peut pas être présent, cela ne signifie pas qu'un autre membre de l'équipe peut amener un second parent ou tuteur légal)
 - Note : Les spectateurs doivent rester dans la zone des sièges. (Sauf si vous allez aux toilettes)
 - Note : Les spectateurs ne seront pas autorisés à entrer sur le lieu du tirage au sort moins de 15 minutes avant l'heure de début du tirage. Remarque : si le site ne peut pas accueillir les personnes susmentionnées (un parent ou tuteur par athlète de l'épreuve junior),
 - AUCUN spectateur ne sera autorisé et l'entraîneur de l'équipe et/ou le deuxième adulte de l'équipe devra assumer le rôle de "chaperon" du ou des joueurs mineurs.

- Note : Le club hôte a la possibilité de refuser entièrement l'autorisation des spectateurs.
8. Le club hôte doit s'assurer que les exigences d'éloignement physique permettent à un représentant de Curling NB d'avoir accès au club à tout moment pendant l'événement.
 9. Veiller à ce que le registre de suivi des contacts soit tenu tout au long de l'événement et conservé dans les dossiers en fonction des informations et des délais requis par la province du NB.
 10. Tenir un registre de nettoyage et désinfection tout au long de l'événement. Les pratiques de nettoyage et désinfection doivent respecter ou dépasser les exigences fixées par la province du Nouveau-Brunswick.
 11. Il est fortement recommandé d'alterner la première extrémité (c'est-à-dire que les glaces à numéros pairs commencent à l'extrémité entrant tandis que les glaces à numéros impairs commencent à l'extrémité de l'extérieur) afin de réduire le contact/maintenir une distance physique entre les athlètes.
 12. Veiller à ce que les observateurs des équipes (entraîneur/second adulte) disposent d'un accès Internet adéquat afin qu'ils puissent suivre en direct les actions sur la glace pour les équipes qui ne peuvent pas y assister.
 13. Les tirages au sort doivent être programmés de manière à garantir un temps suffisant pour que chaque tirage au sort soit effectué, que le club soit libéré de ses participants et que les opérations de désinfection et de préparation nécessaires aient lieu entre les tirages au sort. Une communication précoce avec le responsable du tirage au sort de l'événement sera nécessaire pour permettre la publication en temps voulu du calendrier des tirages.
 14. Le comité d'accueil déterminera l'option la plus efficace et la plus hygiénique pour l'enregistrement des pointages de bout en bout des matchs. (ex : "pierre jaune" 3ième pour afficher le pointage, pour les deux équipes, après chaque bout. À la fin du match, le délégué du club sera responsable d'enlever et de nettoyer les numéros). Quelle que soit la façon dont le comité d'accueil choisit d'enregistrer/afficher les pointages de bout en bout, il est impératif que l'opérateur de pointage en direct dispose des informations requises directement après chaque bout de chaque match en cours.
 15. Pause de mi-temps : Les équipes se rassembleront aux bouts opposés de la glace. (c'est-à-dire : " les pierres jaunes un bout et les " pierres rouges " l'autre bout).
 16. Les chronomètres seront suspendus pour cette saison. (Exception : les épreuves qui mèneront à un championnat national en 2021).
 17. Les arbitres seront suspendus pour cette saison. (Exceptions : les épreuves qui mèneront à un championnat national 2021 et, le cas échéant, aux championnats U18 et U20).
 18. Les pratiques de pré-événement seront suspendues pour cette saison. (Exception : Il sera tenu compte des épreuves menant à un championnat national en 2021).

19. Les entraînements d'avant-match et le LSD pour l'avantage de la dernière pierre seront suspendus pour la saison. Un tirage au sort remplacera cette pratique. (Exception : Il sera tenu compte des épreuves menant à un championnat national en 2021).
20. Les cérémonies d'ouverture seront suspendues cette saison.
21. Le banquet du championnat U20 sera suspendu cette saison.
22. Comme les équipes devront quitter les lieux directement après chaque tirage au sort, il ne sera pas nécessaire d'accorder des services de table.
23. Les cérémonies de remise des prix seront restreintes avec un "streaming en direct" par les équipes juniors ; un deuxième adulte sera recommandé.

Exigences des équipes participantes

1. La définition d'une "équipe" aux fins du présent document est la suivante : les athlètes, l'entraîneur et le second adulte (équipes junior) doivent satisfaire à la "règle de deux" du Mouvement des entraîneurs responsables. Veuillez noter qu'au moins un des deux adultes de l'équipe junior doit être du même sexe que les athlètes de l'équipe. L'entraîneur de l'équipe et le second adulte doivent être les mêmes pendant toute la durée de l'épreuve.
2. Tous les membres de l'équipe devront se conformer au plan opérationnel du club hôte, à l'organigramme de l'événement, aux exigences de distance sur la glace et à tous les autres éléments décrits dans le présent document. Le non-respect de ces exigences entraînera le retrait de l'équipe dans l'événement et du club.
3. Il est de la responsabilité de l'entraîneur de l'équipe de s'assurer que tous les athlètes juniors sont parfaitement informés du plan opérationnel du club, du déroulement de l'événement, des exigences en matière de distance sur glace et de toute autre exigence supplémentaire décrite dans le présent document.
4. À leur entrée dans le club, tous les membres de l'équipe devront se désinfecter les mains et porter des masques non médicaux, sans exception, et les tenir en place pendant leur présence. Les athlètes seront autorisés à enlever leurs masques lorsqu'ils se trouvent sur la surface de la glace, à condition qu'ils respectent les exigences d'éloignement physique. Les athlètes devront porter des masques lorsqu'ils quittent la surface de la glace et à tout autre moment pendant qu'ils se trouvent sur le site.
5. Avant ou au moment de leur entrée dans le club hôte, les athlètes, l'entraîneur et le second adulte de l'équipe (junior) doivent présenter au club hôte une déclaration de conformité signée (COVID-19) ET une décharge de responsabilité, une renonciation aux réclamations et un accord d'indemnisation OU un consentement éclairé et un accord de prise en charge des risques. REMARQUE : Aucune équipe ne sera autorisée à participer tant que TOUS les documents de l'équipe n'auront pas été présentés au club hôte.
6. Les adultes de la deuxième équipe (Jr's) sont encouragés à être fournir un "live stream" de l'action sur glace pour les supporters de l'équipe qui ne peuvent pas y assister.

7. Comme les chronomètres seront suspendus pour cette saison, (exceptions notées ci-dessus) le respect du calendrier des événements sera plus important que jamais, le jeu lent (slow play) NE SERA PAS TOLÉRÉ.
8. Les directives de Curling Canada pour le retour au jeu en ce qui concerne le positionnement des joueurs, le nombre de balais autorisés, le contrôle de la maison et le balayage à l'intérieur de la maison, l'utilisation cohérente des mêmes pierres par un seul joueur, l'équipement et autres questions de ce genre, seront en vigueur.
9. En raison de l'éloignement physique requis, il est interdit de serrer la main des joueurs. Un sourire et un "bon jeu" ou un "bon curling" sont suggérés.

Exigences des spectateurs - si applicable

1. AUCUN spectateur ne sera autorisé à assister aux événements de Curling NB, sauf si l'équipe est composée d'un ou plusieurs joueurs mineurs. (voir ci-dessous)
 - Tous les joueurs mineurs doivent être accompagnés d'un "chaperon" d'âge légal. Cette personne peut être un coéquipier, un entraîneur certifié ou un parent ou tuteur légal. NOTE : Un parent ou tuteur légal peut accompagner le joueur mineur quel que soit l'âge de ses coéquipiers ou le fait que l'équipe ait un entraîneur certifié si le club hôte le permet. (c'est-à-dire que si le club hôte n'autorise pas la présence de spectateurs ET que l'équipe est composée d'au moins un joueur adulte ou d'un entraîneur certifié, l'un des éléments susmentionnés doit jouer le rôle de "chaperon" du ou des joueurs mineurs.
 - Événements juniors : Afin d'assurer la sécurité maximale des équipes et des volontaires tout en tenant compte des meilleurs intérêts de nos athlètes des épreuves juniors, un maximum d'un spectateur parent / tuteur légal par athlète des épreuves juniors sera autorisé SI le site peut l'accueillir tout en maintenant la distance physique requise (2 mètres). Des masques non médicaux doivent être portés par tous les spectateurs.
 - Note : Cela n'inclut pas l'entraîneur de l'équipe et le deuxième adulte de l'équipe.
 - Note : Il n'y aura pas de remplacement de parents ou de tuteurs légaux. (si un parent ou tuteur légal d'un membre de l'équipe ne peut pas être présent, cela ne signifie pas qu'un autre membre de l'équipe peut amener un second parent ou tuteur légal)
 - Note : Les spectateurs doivent rester dans la zone des sièges. (sauf si vous allez aux toilettes)
 - Note : Les spectateurs ne seront pas autorisés à entrer sur le lieu du tirage au sort moins de 15 minutes avant l'heure de début du tirage.

- Remarque : si le site ne peut pas accueillir les personnes susmentionnées (un parent ou tuteur par athlète de l'épreuve junior), AUCUN spectateur ne sera autorisé et l'entraîneur de l'équipe et/ou le deuxième adulte de l'équipe devra assumer le rôle de "chaperon" du ou des joueurs mineurs.
 - Note : Le club hôte a la possibilité de refuser complètement l'autorisation d'accueillir des spectateurs.
2. Tous les spectateurs doivent répondre aux questions de sélection COVID 19
 3. Tous les spectateurs doivent fournir les informations requises pour le "suivi des contrats" au club hôte chaque fois qu'ils entrent dans la salle

Les questions concernant les événements junior peuvent être adressées à Jonathan Goodine (nbcajuniors@gmail.com) avec copie à la directrice exécutive de la NBCA (nbca@nb.sympatico.ca) et à la directrice des compétitions (cmaclean1@gmail.com). Pour tous les autres événements, les questions peuvent être transmises à la liaison des événements de Curling NB avec copie au directeur des compétitions et à la directrice exécutive.